MAIRIE DE CONDAT LES MONTBOISSIER

10 Place de la Mairie 63490 CONDAT LES MONTBOISSIER

Tél : 0473721019

Mail : condat-les-montboissier.mairie@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.condat-les-montboissier.fr

Notre commune compte 229 habitants au 1er janvier 2022.

Les taux d'imposition des taxes foncières locales restent inchangés. Dès 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ; le Conseil Municipal décide d'appliquer le taux de 7.50 % (taux appliqué en 2019).

En 2023, nous poursuivons les travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal restaurant, les travaux de réfection de voirie sur le chemin du Sopt à la Perrerie et de la rue des Mésanges au bourg une fois les travaux de mise en séparatif terminés, l'acquisition de matériel de déneigement, l'acquisition d'un tracteur d'occasion, l'agrandissement du site cinéraire au cimetière mais aussi sur les budgets eau et assainissement : l'étude diagnostic du réseau d'eau potable, les travaux de sectorisation du réseau d'eau potable, les travaux de mise en séparatif des réseaux eau potable et assainissement sous la rue des Mésanges au bourg et les travaux de réhabilitation des captages d'eau potable au Jaladis.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

Au budget primitif, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	BP 2022	BP 2023
011 – Charges à caractère général	92 700 €	131 736.89 €
012 – Charges de Personnel	150 000 €	162 900 €
014 – Atténuations de produits	3 941.56 €	3 941.56 €
65 - Autres charges de gestion courante	21 550 €	38 351.07 €
66 – Charges financières	5 000 €	3 500 €
67 – Charges exceptionnelles	100 €	100 €
022 – Dépenses imprévues	359.49 €	0
023 – Virement à l'investissement	60 000 €	24 038.87 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	11 562.13 €	8 977.13 €
68 – Dotations aux provisions pour risques (loyers)	0	3500 €
TOTAL	**345 213.18 €**	**377 045.22 €**

Chapitre 011 concerne les charges à caractère général qui regroupent l'entretien des véhicules, du matériel, des bâtiments, des voies, des forêts,... les fournitures et les frais inhérents aux services.

Chapitre 012 concerne les charges de personnel (rémunérations et cotisations).

Chapitre 014 concerne l'attribution de compensation versée à la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Chapitre 65 concerne les charges de gestion courante notamment les indemnités des élus, les contributions aux organismes (Télé Assistance, Parc Livradois-Forez, Mission locale...), les subventions aux associations (ADMR, Amicale anciens pompiers, anciens combattants, Association parents d'élèves, Club du 3ème âge) et la subvention au budget Caisse des écoles.

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	BP 2022	BP 2023
013 – Atténuations de charges	9 000 €	9 000 €
70 – Produits des services	29 948 €	29 370 €
73 – Impôts et taxes	85 500 €	96 500 €
74 – Dotations et participations	152 500 €	167 000 €
75 – Autres produits de gestion courante	30 000 €	25 000 €
77 – Produits spécifiques	0	27 €
002 – Résultat antérieur	38 265.18 €	50 148.52 €
TOTAL	**345 213.18 €**	**377 045.52 €**

Chapitre 013 concerne les atténuations de charges du personnel par la participation de la commune d'Echandelys à l'emploi d'une ATSEM à l'école.

Chapitre 70 concerne les produits des services tels que les redevances des services périscolaires, d'occupation du domaine public par Edf et Orange, d'ordures ménagères des logements, les coupes de bois.

Chapitre 73 : La fiscalité locale :

Taxe sur le foncier bâti : **12 % + 20.48 % = 32.48 %**
Taxe sur le foncier non bâti : **55 %**
Taxe d'habitation : 7.50 %
Dès 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Chapitre 74 : Les dotations de l'Etat :

DGF : **114 156 €** (113 834 € en 2022)

Dotation de solidarité rurale : **39 867 €** (34 038 € en 2022)

Nouvelle Dotation de l'élu local : **4 762 €**

Nouvelle Dotation Biodiversité et aménités rurales : **3 000 €**

Chapitre 75 concerne les loyers provenant des 7 logements communaux et du restaurant.

Chapitre 002 concerne le résultat antérieur reporté.

Section d'investissement :

Dépenses :

Les principaux projets prévus en 2023 sont les suivants :

- Equipements (achat étrave, chaînes à neige et tracteur d'occasion) : **101 400 €**
- Bâtiments communaux (agrandissement columbarium) : **8 500 €**
- Rénovation énergétique des bâtiments (petits travaux électriques) : **2 800 €**
- Rénovation thermique du bâtiment communal (chaudière et isolation combles du restaurant) : **71 000 €**
- Mise en séparatif réseaux rue des Mésanges (enfouissement des réseaux, aménagement des surfaces, éclairage public) : **45 500 €**
- Travaux voirie communale (chemin du Sopt à la Perrerie) **: 67 500 €**

Etat de la Dette : 3 emprunts ont été contractés par la commune depuis 2006 ; ils concernent les travaux d'assainissement du bourg, la réhabilitation du logement de la poste ainsi que l'acquisition et les travaux du restaurant multiservices. Un autre emprunt a été contracté en 2018 pour la construction de garages communaux et l'aménagement des abords.
Capital restant dû en 2023 est de **138 275.31 €.**

Recettes :

Les principales recettes d'investissement prévues en 2023 :

- FCTVA (remboursement TVA) : **26 600 €**
- Equipements : **31 800 €** (Subventions du Département)
- Rénovation thermique du bâtiment restaurant : **26 900 €** (Etat), **10 100 €** (Ademe)
- Mise en séparatif réseaux rue des Mésanges : **12 500 €** (Département)
- Travaux de voirie communale : **21 500 €** (Département), **12 200 €** (Etat)